

Bilan 2011 - Programme d'actions 2012

Rapport n° CG/2011/115

Résumé :

Lors de l'adoption de l'Agenda 21 de 2^e génération en juin 2011, l'Assemblée a souhaité que l'évaluation du plan d'actions et la fixation de nouveaux objectifs s'effectuent sur une base annuelle.

Le présent rapport présente l'avancée des projets inscrits à l'Agenda 21 depuis juin 2011, propose une structure pour le document de suivi de l'Agenda 21 départemental, propose la rédaction en 2012 d'un bilan des politiques publiques départementales qui contribuent au développement durable, et soumet à l'Assemblée les modalités d'élaboration du plan d'actions 2012, en phase avec les priorités politiques et les engagements issus de la démarche « Territoire 2030 ».

Pôle "chef de file" :

Pôle développement des territoires

1. Rappel des principes qui guident la 2^e génération de l'Agenda 21

L'Agenda 21 de 2^e génération adopté à l'unanimité le 21 juin 2011 est basé sur les lignes fortes qui ont conduit l'action du Conseil Général depuis 2006.

L'objectif reste de prendre en compte le développement durable dans l'ensemble des projets départementaux, de manière très concrète. Toutefois, les politiques publiques ne sont plus reprises in extenso dans l'Agenda 21, même si elles contribuent au développement durable.

4 grands enjeux ont été identifiés pour intégrer le développement durable dans les actions départementales :

- Enjeu 1 : **Assurer une gouvernance efficace de la démarche**
- Enjeu 2 : **Infléchir les pratiques internes**
- Enjeu 3 : **Développer la prise en compte du développement durable dans les projets et politiques du Département du Bas-Rhin et de ses partenaires**
- Enjeu 4 : **Rendre compréhensible et désirable l'engagement en faveur du développement durable**

Des projets-pilotes ont été choisis pour être menés de manière exemplaire selon les principes du développement durable. Le volet développement durable de ces projets a été identifié de façon précise, fait l'objet d'un travail spécifique et c'est lui qui est suivi et évalué dans le cadre de l'Agenda 21.

Cette focalisation sur un nombre réduit de projets permettra d'atteindre des résultats concrets, de formaliser des méthodes de travail et de diffuser progressivement les pratiques durables dans l'ensemble des actions départementales.

Le pilotage de l'Agenda 21 de 2^e génération s'appuie sur les instances politiques et administratives existantes. Les décisions sont préparées par un Comité de Pilotage associant les 4 Vice-présidents de pôle et les 5 Directeurs Généraux Adjointes.

2. Avancement des projets depuis juin 2011

Le rapport de suivi de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21 départemental est proposé en annexe (fascicule séparé).

Chaque projet fait l'objet d'une fiche dont la partie gauche rappelle les objectifs validés en juin 2011. La partie droite présente l'avancement du projet depuis cette date et les points d'attention, détaille l'échéancier et les besoins de financement éventuels et propose des indicateurs de suivi.

Un tableau de bord par enjeu donne une vue d'ensemble de l'avancement des projets.

En outre, un tableau de bord est proposé pour suivre l'évolution de l'exemplarité de la collectivité à l'aide d'indicateurs chiffrés.

Parmi les avancées depuis le vote de l'Agenda 21 en juin dernier, figurent notamment :

- **La finalisation d'un plan d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie dans les collèges** : le scénario permettant de réduire la consommation de 20 % entre 2008 et 2015, objectif fixé par l'assemblée dans le cadre de la stratégie départementale, sera soumis à validation de l'assemblée plénière début 2012.
- **La mise en œuvre d'un nouveau mode de calcul pour les dotations de fonctionnement des collèges**, basé sur les consommations réelles et récompensant les économies d'énergie.
- **La multiplication des actions en faveur de la réduction des déchets dans les collèges** : composteurs en place et mulching¹ effectif dans environ la moitié des collèges.
- **La définition et la validation de 2 objectifs et d'une piste de progrès en faveur du tourisme durable**, dans le cadre de la stratégie touristique.
- **La généralisation de la mise en œuvre de la démarche ECO-route à l'ensemble des nouveaux projets** d'infrastructures routières du Département
- **La mise en ligne d'une rubrique « S'investir dans le développement durable » sur le site web du Département du Bas-Rhin**, qui incite les citoyens et les partenaires à agir dans le cadre de leurs compétences, permet de télécharger les documents méthodologiques existants et oriente vers des sites pertinents.
- **La proposition d'un dispositif simple et pragmatique pour accompagner les collectivités locales en démarche d'Agenda 21**, soumis à validation dans le cadre d'un rapport spécifique.

¹Le Mulching est une technique de tonte sans ramassage d'herbe, ce qui permet de réduire les déchets verts. Le principe consiste à broyer très finement l'herbe qui se dépose ensuite sur le sol.

3. Plan d'actions 2012

- L'Assemblée a demandé que l'évaluation du plan d'actions et la fixation de nouveaux objectifs pour l'Agenda 21 s'effectuent sur une base annuelle. **Il est proposé que cette évaluation intervienne en plénière de décembre**, au moment de la définition des priorités politiques pour l'année à venir.

Le rapport de suivi proposé en annexe pourra toutefois être mis à jour sur une base semestrielle, afin de permettre un suivi efficace des projets par le Comité de pilotage Agenda 21.

- Ce dernier a rappelé que **l'année 2012** doit tout d'abord permettre **la mise en œuvre des projets validés en juin 2011**.
- Par ailleurs, le décret n° 2011-687 paru le 17 juin 2011 prévoit que « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil général présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* »

Le rapport de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental répond à cette obligation en ce qui concerne le fonctionnement de la collectivité (enjeu 2 de l'Agenda 21 sur l'exemplarité des pratiques internes).

Il est proposé de le compléter en 2012 par **un bilan des politiques qui contribuent au développement durable, sous une forme simple et communicante** qui permette de répondre à l'objectif fixé par l'Agenda 21 en matière de communication : **rendre compréhensible et désirable l'engagement en faveur du développement durable**. Ce bilan sera rédigé en lien avec les directions opérationnelles concernées.

- Enfin, le Comité de pilotage de l'Agenda 21 a demandé qu'un travail soit réalisé pour **identifier, parmi les priorités politiques 2012 et les 14 engagements pour répondre aux défis de Territoires 2030, ceux qui relèvent de l'Agenda 21** et devraient être traités sous l'angle du développement durable.

Il est proposé que ces priorités liées à l'Agenda 21 soient examinées par le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 et proposées à l'Assemblée début 2012, en phase avec la validation des 14 engagements Territoires 2030.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :

- Prend acte de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21, tel que décrit dans l'annexe du présent rapport

- Approuve le fait que l'évaluation annuelle de l'Agenda 21 et la proposition des nouvelles priorités interviendront dorénavant en plénière de décembre

- Décide de compléter en 2012 le rapport de suivi de l'Agenda 21 départemental par un bilan des politiques publiques départementales qui contribuent au développement durable

- Décide de compléter l'Agenda 21 par les priorités nouvelles de la collectivité et du projet Territoires 2030 qui doivent être traitées sous l'angle du développement durable

- Donne délégation à la commission permanente pour valider l'inscription de ces nouveaux projets à l'Agenda 21.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL